



Communiqué de presse

jeudi 11 juin 2020

La MACSF introduit deux fonds immobiliers dans ses contrats d'épargne

Deux nouveaux placements immobiliers ont été sélectionnés par la MACSF. Il s'agit d'organismes de placement collectif immobilier (OPCI) composés d'au moins 60% d'immobilier non coté et gérés par des sociétés de gestion de référence.

Pour répondre aux épargnants qui recherchent des perspectives de rendement attractives avec une diversification accrue de leur épargne, la MACSF a choisi de proposer deux nouvelles solutions de placements immobiliers à ses clients-sociétaires sous la forme d'Organismes de placement collectif immobilier (OPCI).

- L'[OPCIMMO](#) d'Amundi¹ est principalement centré sur de l'immobilier de bureaux
- L'[OPCI PREIMium](#) de Primonial² est orienté vers les commerces, les établissements de santé et les hôtels.

Ces deux supports sont désormais accessibles au sein du contrat d'assurance vie RES Multisupport et du Plan d'épargne retraite (PER) RES Retraite.

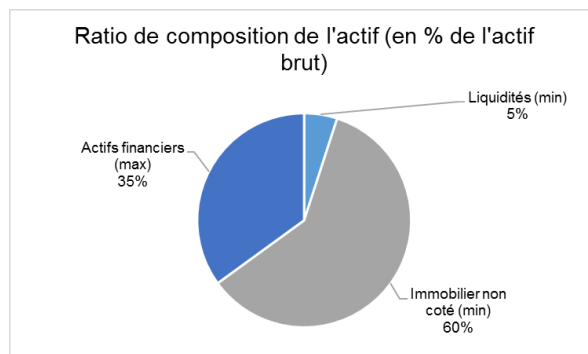
« Les OPCIs sont très complémentaires des autres supports d'investissement que nous offrons dans l'assurance vie RES Multisupport. Ils présentent une perspective de rendement supérieur au fonds en euros avec un risque modéré pour une unité de compte », explique Guillaume Rosenwald, directeur général de MACSF Epargne Retraite.

Au moins 60% d'immobilier non coté

Ces OPCIs sont investis au moins à 60% en immobilier non coté, à 35% d'actifs financiers au maximum et à 5%, ou davantage, en liquidités.

¹ Amundi Immobilier, filiale dédiée dans la gestion d'actifs immobiliers d'Amundi, est spécialisée dans le développement, la structuration et la gestion de fonds immobiliers axés sur le marché européen. Avec 37,6 Mds d'euros sous gestion au 31/12/2019, elle est n°1 en France en collecte et en capitalisation pour les SCPI et OPCI grand public.

² Primonial Real Estate Investment Management (REIM) est une société de gestion de portefeuille qui crée, structure et gère des solutions d'investissement immobilières collectives pour le compte d'investisseurs particuliers et institutionnels. Au 31 décembre 2019, son encours sous gestion s'élevait à 21 milliards d'euros.



L'intérêt pour les épargnants d'investir sur un OPCI par le biais d'un contrat d'assurance vie réside dans le montant minimum d'investissement très peu élevé comparé à de l'immobilier physique. Les frais sur un OPCI restent aussi plus bas que ceux de l'immobilier physique acquis directement. Cette « pierre-papier » est de plus un placement beaucoup plus souple : il est possible de la vendre à tout moment, même s'il est conseillé, comme pour de l'immobilier traditionnel, de conserver les parts d'OPCI sur une durée longue de 8 à 10 ans au moins.

Avec l'introduction de ces deux OPCI, le contrat d'assurance vie RES Multisupport comporte désormais 17 [supports en unités de compte](#) et un fonds en euros.

Un nouveau [profil permanent Sérénité](#) (65% fonds en euros et 35% d'unités de compte) a également été ajouté au contrat ce printemps 2020, en plus des trois profils déjà proposés (Sécurité, Equilibre et Dynamique).

Pour en savoir plus sur les caractéristiques d'un OPCI : [regardez la vidéo](#)

Pour comparer OPCI et SCPI : [lisez l'article](#)



A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 500 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – severine.sollier@macsf.fr

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr